

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2016

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni le Mercredi 21 décembre 2016 à 19 heures en la salle des Fêtes de **Beaucamps-le Vieux**.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, SOUMILLON Gilles, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, CHELLE POIRET Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, DESFOSSES Alain, LOUART Usmée, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BOSREDON Philippe, BODERAU Etienne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLEN Jean-Claude, SAELENS Willy, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, DUFEUILLE Martine, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : VAUDET Déborah (pouvoir à NOBLESSE Albert), LENEL Marcel (pouvoir à BAILLEUL Dominique), DELAIRE Rose-France (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), LEDAIN Rose-Marie (pouvoir à DUFEUILLE Martine), DESMAREST Gérard (pouvoir à MORAIN Bernard).

Etaient absents ou excusés : LOEUILLET Paulette, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, GUILBERT Joël, PASCHAL Benoît, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, LECLERE Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, CALIPPE Sylviane.

Secrétaire de séance : Lyliane de SAINT GERMAIN.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION
 - 1.1. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 octobre 2016.
 - 1.2. Rapport d'activités 2015
 - 1.3. Modification du tableau indicatif des emplois
 - 1.4. Centre de Gestion : contrat d'assurance statutaire
2. FINANCES
 - 2.1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°3
 - 2.2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017
3. URBANISME
 - 3.1. Modification du PLU de la commune de Gauville
4. REOM
 - 4.1. Admission en non-valeur
 - 4.2. Montant de Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2017
5. SPANC
 - 5.1. Montant de la Redevance d'Assainissement Non Collectif 2017
6. MOBILITE
 - 6.1. Cession d'immobilisation
7. INFORMATIONS DU BUREAU
8. INFORMATIONS DIVERSES
9. QUESTIONS DIVERSES

Le Président remercie la commune de Beaucamps-le-Vieux pour son accueil. Au préalable, le Président propose que les techniciens présentent le système de vote électronique retenu en réunion de présidents et vice-présidents

des 3 communautés de communes. En effet, la CCSOA va passer de 83 à 149 délégués. Le système va donc être testé puis fera l'objet d'un vote en séance.

Monsieur MILLE explique le fonctionnement du boîtier de vote électronique et propose d'effectuer un vote de résolution test.

Le Président observe qu'il y a 66 présents et 5 pouvoirs.

Philippe BOSREDON, commune de Laleu estime qu'il serait intéressant de connaître le nombre de votants.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines fait remarquer que l'appareil est fabriqué et assemblé en France.

Le Président précise que ce système sera testé demain à Conty et vendredi à Oisemont. La location du système pour 150 boîtiers coûte 3 000 euros car il requiert la présence d'une personne dédiée. Le système peut être vendu pour 7 000 euros. Si l'achat est décidé, les frais de location seront déduits des 7 000 euros.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil demande si le système peut être paramétré pour faire des votes de constitution de membres de l'exécutif.

Le Président répond par l'affirmative.

Le Président invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Lyliane de SAINT GERMAIN, commune de Dromesnil, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la séance :

- OPAH : prolongation de l'OPAH du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017
- Budget annexe Mobilité : Délibération Modificative n°3
- Vote électronique

Il propose de voter sur l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire par 65 voix POUR, 2 voix CONTRE (QUILLENT Jean-Claude et MORAIN Bernard + pouvoir de DESMAREST Gérard) et 3 ABSTENTIONS (IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques et BOSREDON Philippe), autorise son Président à inscrire trois points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

I. DIRECTION

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 octobre 2016

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte rendu du Conseil Communautaire 19 octobre 2016. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire par 69 voix POUR et 1 ABSTENTION (STOTER Jean-Jacques) approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 octobre 2016.

2. Rapport d'activités 2015

Le rapport d'activités 2015 de la CCSOA est remis en début de séance, il est donné acte de sa présentation.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la présentation du rapport d'activités 2015.

3. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur la création des postes ci-dessous :

- Scolaire : suppression d'un poste d'ATSEM – création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (école de Croixrault).
- Scolaire : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe – création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (école de Croixrault).
- Scolaire : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (école de Poix-de-Picardie).

- Entretien de commune (Offignies) : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 12/35^{ème}
- Entretien de commune (Eplossier) : création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 20/35^{ème}
- Service d'aide à domicile : création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - 35 heures.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 67 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert + pouvoir de VAUDET Déborah, BOSEREDON Philippe et CHARBONNIER Sylvain) approuve la modification du tableau indicatif des emplois ci-dessus.

4. Centre de gestion : contrat d'assurance statutaire

Le Président rappelle que le centre de gestion offre à ses collectivités et EPCI affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leurs charges en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

Ce contrat « groupe » est à adhésion facultative au terme de la consultation. La Communauté de Communes ayant son contrat qui arrive à terme au 31 décembre 2017, il est proposé de participer à la consultation lancée par le Centre Départemental de Gestion, puis de comparer les taux obtenus dans le cadre de la consultation avec ceux du CDG pour adhérer ensuite au contrat « mieux disant ».

Il est proposé en séance d'autoriser le Président à participer à la consultation lancée par le CDG.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, autorise à 70 voix pour et 1 abstention le Président à participer à la consultation lancée par le CDG.

II. FINANCES

1. Budget principal : délibération modificative de crédits n°3

Le Président rappelle que, par délibération du 27 avril 2016, le Conseil communautaire a validé la réalisation des travaux relatifs à la montée en débit de notre territoire pour un montant de 124 125 €. Dans la même délibération, il avait opté pour un financement par voie d'emprunt comme pour la première tranche de travaux. En la circonstance, Somme Numérique n'ayant pas réalisé d'emprunt pour cette opération, sollicite le versement de 60 % du montant des travaux, soit 74 475 €, le solde soit 49 650 € sera à régler sur le budget 2017. Les crédits nécessaires au règlement des 74 475 € n'ayant pas été prévus au budget du présent exercice, il est proposé la délibération modificative de crédits présentée par Monsieur ZACHAREWICZ Serge.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 64 voix POUR, 1 voix CONTRE (HESSE Hervé) et 6 ABSTENTIONS (DUMEIGE Yannick, BODERAU Etienne, SINOQUET Céline, SANGNIER Bertille, BOSREDON Philippe et CHARBONNIER Sylvain), invite son Président à réaliser les mouvements de crédits sur le Budget principal.

2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017

Le Président propose conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que les 3 communautés de communes vont voter cette délibération.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré, autorise le mandatement présenté ci-dessus.

III. URBANISME

1. Modification du PLU de la commune de Gauville

Le Président explique que l'enseigne NETTO située sur la ZAC du Cardonnoy à Gauville envisage une extension de sa surface commerciale et de ses surfaces de bureau. Par la suite d'une erreur matérielle, la ZAC du Cardonnoy a été classée en zone N (naturelle), il convient donc de rectifier cette erreur en application de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme et diligenter une procédure de modification simplifiée du PLU de Gauville. Il est proposé d'autoriser le Président à lancer cette procédure.

LOUVARD Annie, commune de Gauville, explique que NETTO projette dans un premier temps la création d'une laverie automatique puis la construction d'une extension. Elle explique que le NETTO a été classé en zone naturelle par erreur.

NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, constate qu'il est possible de modifier le PLU.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une modification simplifiée.

SINOQUET Céline, commune d'Hornoy-le-Bourg, s'enquiert du coût de cette modification.

Le Président répond que le coût n'est pas connu. Il fera une consultation pour le connaître. Il précise que ce n'est pas une révision du PLU, mais seulement la correction d'une erreur, sous la forme d'une modification simplifiée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt fait référence à la modification du PLU de Quevauvillers et demande combien de temps cela prend.

Le Président répond que cela prend 6 mois, à compter du présent vote. Il rappelle que le Bureau avait décidé que les modifications de PLU revêtant un intérêt économique seraient acceptées, jusqu'au mois de juin.

Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA, commune de Beaucamps-le-Vieux explique que sa question est pour les modifications, les erreurs matérielles du même type, mais en dehors des zones d'activités économiques, commerciales et artisanales. Par exemple, à Beaucamps-le-Vieux, il y a le problème d'une erreur matérielle sur le PLU. Pour la modification simplifiée, il a été décidé d'attendre que le PLU intercommunal soit fait, mais cela peut être pénalisant pour celui qui a construit une maison dont l'intérêt économique n'est pas reconnu et qui souhaiterait malgré tout construire une extension de son garage.

François THIVERNY, commune de Beaucamps-le-Vieux explique que tant que la personne n'a pas de projet d'extension il est inutile de dépenser de l'argent.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 70 voix POUR et 1 ABSTENTION (DUMEIGE Yannick), autorise le Président à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Gauville.

IV. REOM

1. Admissions en non-valeur

Le Président rappelle qu'à la suite du dernier Conseil Communautaire, la liste des admissions en non-valeur a été adressée à l'ensemble des communes aux fins de recueillir leurs observations sur les demandes d'admission formulées par le Trésorier. À la suite, quelques rectifications ont été opérées, il convient donc d'admettre en non-valeur le solde d'un montant de 68 265.45 €.

Monsieur TOUREILLE est favorable à la transmission des listes individuelles par communes. Il accepte tout renseignement qui favorise le recouvrement, en considération des situations particulières.

MICHAUX Colette, commune de Liomer, rappelle que certaines personnes n'ont pas encore payé. Elle s'étonne que la non-valeur soit déjà connue.

Le Président explique que l'admission en non-valeur ne constitue pas pour autant un abandon du recouvrement.

DESBIENDRAS Alain, commune de Beaucamps-le-Jeune, estime que les communes ne peuvent pas retourner aussi loin dans le passé.

Le Président rappelle que les noms peuvent être communiqués plus régulièrement.

Monsieur TOUREILLE précise que le taux de recouvrement atteint 92 % en 2016 et presque 96 % en 2015.

MICHAUX Colette, commune de Liomer, demande l'envoi par exercice.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 65 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUTITRE Philippe) et 5 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert + pouvoir de VAUDET Déborah, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie et HETROY Maxime), autorise le Président à admettre en non-valeur la somme de 67 667.45 €.

2. Montant de la Redevance d'Enlèvement Ordures Ménagères 2017

Le Président indique que le montant de la REOM a été examiné lors du Comité Syndical de Trinoval. Les montants proposés au titre de 2017 restent identiques à ceux de 2016, excepté « Commerces bi-hebdo » qui passe de 328 à 361 €, soit :

- Foyer 1 personne : 122.50 € TTC
- Foyer 2 personnes et plus : 245.00 € TTC
- Résidence secondaire : 207.00 € TTC
- Commerces : 245.00 € par unité TTC
- Commerces bi-hebdo : 361 € TTC par unité.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 64 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (DESBIENDRAS Alain, LOUIS Claude, BOSREDON Philippe, NOPPE Robert, COSETTE Jean-Pierre, DUFEUILLE Martine + pouvoir de LEDAIN Rose-Marie), entérine le montant de la redevance ordures ménagères 2017 fixé par Trinoval.

V. SPANC

1. Montant de la redevance d'assainissement non collectif 2017

Le Président propose de fixer le montant de la redevance d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2017 ainsi qu'il suit :

- Foyer composé d'une personne : 16 €
- Foyer composé de deux personnes et plus : 32 €
- Résidence secondaire : 32 €
- Commerce indépendant de l'habitation : 32 €

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt s'enquiert des taux pratiqués par les 2 autres communautés de communes.

Dominique MAGNIER, vice-président en charge de la commission « SPANC » rappelle que les cotisations sont à peu près similaires. Elles pourront être lissées dans le temps.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 62 voix POUR, 3 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain, TEN Alexis et BOSREDON Philippe) et 6 ABSTENTIONS (STOTER Jean-Jacques, SINOQUET Céline, LECLERCQ Geneviève, CORDIER Michel, MORAIN Bernard + pouvoir DESMAREST Gérard), entérine le montant de la redevance d'Assainissement Non Collectif ci-dessus pour l'année 2017.

VI. MOBILITE

1. Cession d'immobilisation

Le Président indique que la convention qui lie la CCSOA avec le Département dans le cadre de la plateforme de mobilité stipule que les véhicules circulant sur la voie publique doivent être âgés de moins de 14 ans. La CCSOA possède un véhicule de semi-tourisme « Iliade » immatriculé CA 294 ST qui atteindra la limite d'âge à date du 15 janvier 2017. La SARL « MONDIAL NEGOCE BUS » effectue une offre de reprise à 19 000 €. Le conseil est invité à autoriser le Président à céder le véhicule aux conditions susvisées.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 70 voix POUR et 1 ABSTENTION (CHARBONNIER Sylvain), autorise le Président à céder le véhicule de semi-tourisme à la SARL « MONDIAL NEGOCE BUS » pour un montant de 19 000 €.

VII. Questions supplémentaires

1. Prolongation de l'OPAH

Le Président indique que la Commission Local d'Amélioration de l'Habitat, en application de l'article R. 321.-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 20 octobre dernier, a validé la prolongation de la dernière année de l'OPAH soit du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 68 voix POUR, 1 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain) et 2 ABSTENTIONS (CHARBONNIER Sylvain et DE SAINT GERMAIN Lyliane), autorise le Président à signer la convention à intervenir visant à prolonger l'OPAH du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017.

STOTER Jean-Jacques, commune de Briquemessnil-Floxicourt remercie le Conseil communautaire pour ce vote. Il explique que cette prolongation pour 6 mois passera vite et ne permettra pas de contenter toutes les demandes. Il rappelle le principe selon lequel toute amélioration de l'habitat doit inclure une participation du demandeur, or certaines demandes dérogent à ce principe. De plus, il rappelle que les dossiers doivent être montés à l'initiative du propriétaire ; il revient donc, le cas échéant, aux mairies d'inciter les propriétaires à solliciter la communauté de communes. Enfin, il rappelle que lorsque les maires identifient des situations de mal logement voire de logement indigne, ils doivent le signaler afin de tenter de trouver des solutions.

DESBIENDRAS Alain, commune de Beaucamps-le-Jeune, explique que le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat a été confondu avec une « caisse d'épargne » car la commune n'a pas réclamé les sommes dues aux descendants de certaines personnes âgées. Il explique que dans le cadre d'une opération de rénovation les enfants de la personne âgée propriétaire n'ont même pas voulu donner un coup de peinture. Ces personnes auraient dû donner de l'argent pour faire travailler les entreprises locales. Il estime que ce système est mal fait car pour certaines personnes la commune ne peut rien faire et d'autres sont enrichies par le système.

STOTER Jean-Jacques rappelle que parfois la participation des personnes est symbolique. Certains propriétaires ne reconnaissent pas leur maison après les travaux d'amélioration. Ces travaux ont permis de faire travailler les artisans. Il ne faut pas faire d'un cas particulier une généralité. Il n'en reste pas moins vrai que si une poutre ou un mur venaient à tomber, la responsabilité du maire pourrait être engagée.

2. Budget annexe « Mobilité » : délibération modificative de crédits n°3

Monsieur ZACHAREWICZ Serge présente les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « Mobilité ». Il explique que lors de la fusion il a été demandé que les agents puissent solder leurs heures de récupération. Le solde doit leur être réglé car les compteurs d'heures sont remis à zéro lors de la fusion.

DM 3 MOBILITE		
Organisme :	CCSOA	Page 1 sur 1
Budget :	MOBILITE	
Compte	Libellé	Décision Modificative
		2016
	Exercice	
	Période	
	Arrêté le	
Critères		
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue		
F	FONCTIONNEMENT	
D	DÉPENSE	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 750,00
6066	Carburants	33 750,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 650,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 650,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-39 400,00
6712	Amendes fiscales et pénales	-39 400,00

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 70 voix POUR et 1 ABSTENTION (CHARBONNIER Sylvain), invite son Président à réaliser les mouvements de crédits sur le budget annexe « Mobilité ».

3. Vote électronique

Le Président s'enquiert des questions sur le vote électronique.

HETROY Maxime, commune de Vraignes-les-Hornoy, rappelle qu'avec le vote à main levée les comptes rendus stipulaient l'identité des votants et la nature de leur vote.

Le Président assure que ce sera toujours le cas avec le vote électronique. De plus, il restera possible de recourir au vote à main levée si nécessaire.

Serge ZACHAREWICZ ajoute qu'à l'issue du conseil communautaire il est possible d'éditer un rapport qui permet de connaître les votes individuels. Ces éléments figureront dans le compte rendu de séance, comme c'était le cas jusqu'à lors.

Le Président demande si, pour un vote à bulletin secret, l'affichage est différent.

Il lui est répondu qu'il existe une icône « vote anonyme » qui permet de rendre anonymes les votes et le rapport.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 70 voix POUR et 1 ABSTENTION (NOPPE Robert) valide l'utilisation du vote électronique pour le futur EPCI.

Il est présenté le rapport électronique des votes de la présente séance.

Le Président propose de procéder à un vote électronique anonyme, puis le résultat du vote électronique anonyme est présenté.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, souhaite recevoir les documents réglementaires relatifs au vote anonyme avant qu'intervienne le premier vote anonyme.

Il lui est répondu que l'entreprise est déclarée à la CNIL. Il n'existe pas de document particulier sur ce sujet. Il est possible de recourir aux services d'un huissier de justice qui s'assure du bon déroulement du vote.

Romuald TRABOUILLET, indique que cette réponse ne le rassure pas sur la sécurité des données liées aux votes anonymes.

Serge ZACHAREWICZ indique que les services de la CCSOA peuvent remettre aux élus les fichiers des votes avec lesquels ils pourront constater qu'il n'est pas possible d'extraire des données nominatives relatives aux votes.

Romuald TRABOUILLET soulève l'hypothèse d'un vol des fichiers ou d'une perte des données suite à un problème informatique ou autre.

Serge ZACHAREWICZ répond qu'en cas de vote anonyme il est impossible d'identifier le vote des votants. Il ajoute que l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) valide ces logiciels et que son site Internet, où figurent ses préconisations, est consultable.

Romuald TRABOUILLET confirme que c'est ce type de document qu'il demande.

LEROY Loïc, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande à quelle occasion le vote anonyme serait utilisé. Il observe que les élus ont l'habitude de travailler dans la clarté.

Le Président répond que lors de l'élection du président et des vice-présidents le vote est anonyme ; il ajoute que le Président peut demander un vote anonyme, tout comme un membre de l'assemblée.

VIII. Informations du bureau

Le Président indique que les subventions réparties sur le territoire communautaire ont été attribuées par le bureau à hauteur de 53 919 € dans le cadre de l'OPAH.

IX. Informations diverses

1. Classe de neige / Ecole d'Hornoy-le-Bourg : participation des familles

Le Président indique que le Bureau ne disposait pas de tous les éléments sur ce sujet. Il n'était pas très favorable à cette subvention et a laissé la charge aux vice-présidents de se prononcer. Ceux-ci ont estimé que cela créerait un précédent et ont donc décidé qu'il n'y aurait pas de subvention de la communauté de communes. Charge à la commission de réfléchir à ce point.

2. Décision du Président : emprunts

Le Président indique qu'un emprunt de 1,785 million d'euros a été souscrit au taux de 1,4 % sur une durée de 25 ans auprès de la Caisse d'épargne pour la piscine et qu'un emprunt de 800 000 euros a été souscrit au taux de 1,05 % sur 15 ans, auprès de la Caisse d'épargne également.

3. Date et lieu : Cérémonie des Vœux de la CCSOA

Le Président indique qu'une cérémonie des vœux se tiendra le vendredi 6 janvier à 18h30 à la salle des fêtes de Molliens-Dreuil. Aucun discours n'est prévu.

4. Date et lieu : Election du Président, des VP et membres du bureau

Le Président indique que l'élection aura lieu le 20 janvier à 18h30 à Hornoy-le-Bourg.

5. Fiscalité éolienne

Le Président indique que le produit de la fiscalité éolienne pour l'année 2016 s'élève à 869 399,30 euros. Les mandatements seront effectués rapidement.

Les 50 communes qui n'ont pas d'éolienne toucheront 3 523 euros chacune.

Pour les communes ayant des éoliennes, la ventilation est la suivante :

- Airaines : suite à un trop perçu, la commune doit verser 9 215 euros
- Bougainville : 65 191 euros
- Caulières : 28 402 euros
- Croixrault : 19 719 euros
- Eplésier : 7 394 euros
- Fresnoy-au-Val : 37 691 euros
- Hescamps : 17 198 euros
- Hornoy-le-Bourg : 24 935 euros
- Lafresguimont-Saint-Martin : 55 883 euros
- Lamaronde : 14 397 euros
- Morvillers-Saint-Saturnin : 39 261 euros
- Moyencourt-les-Poix : 19 719 euros
- Quesnoy-sur-Airaines : 28 402 euros

La CCSOA touche quant à elle 259 486 euros.

CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil, demande s'il s'agit de l'exercice 2016. Par ailleurs, il demande ce qu'il en est pour Montagne-Fayel et Molliens-Dreuil.

Le Président confirme et précise que pour certaines communes les éoliennes tournaient depuis 2013, mais la communauté de communes n'avait encore rien perçu, alors qu'elle avançait l'argent pour les communes.

Concernant Montagne-Fayel et Molliens-Dreuil, il explique que le délai est de 2 à 3 ans.

TURLOT Jean-Marie, commune de Montagne-Fayel ajoute que pour Montagne-Fayel et Molliens-Dreuil la part communale s'élèvera à 5 000 euros par éolienne.

DESBIENDRAS Alain, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaiterait que les sommes soient réparties en fonction de la visibilité des éoliennes. Par exemple, de sa commune, les habitants voient 34 éoliennes. Il souhaite que ces sommes soient mutualisées.

Le Président rappelle que la CCSOA reçoit une enveloppe substantielle dont toutes les communes profitent.

Dominique MAGNIER, commune de Morvillers-Saint-Saturnin, souligne que les éoliennes ont également un impact sonore et il estime qu'il est normal que les habitants des communes qui subissent ce bruit soient plus indemnisés que ceux qui voient les éoliennes, mais ne les entendent pas.

STOTER Jean-Jacques, explique qu'en 2007 la CCSOA avait pris des délibérations sur la clé de répartition de la fiscalité des éoliennes. Les trois communautés de communes n'ont pas les mêmes règles en la matière. La CCSOA applique un taux de 50 % pour les communes avec un écrêtement à 10 MW. Le problème de l'écrêtement est soulevé régulièrement. Ce dispositif qui a duré pendant une dizaine d'années a permis de reverser une part à la communauté de communes (260 000 euros sur un total de 869 000 euros en 2016). Il invite à réfléchir à ce système lorsque la grande communauté de communes aura été constituée, en gardant à l'esprit ce qu'il a permis de réaliser. En effet, certains pourraient vouloir adopter un système moins communautaire. Il rappelle qu'en vertu du système actuel, chaque commune perçoit une somme, ce qui pourrait ne pas être le cas. Toutefois, il est disposé à discuter de l'écrêtement.

NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, émet des réserves sur les chiffres annoncés par le Président.

Le Président répond que les chiffres dont il dispose sont ceux de la DGR-FIP et admet qu'une erreur a pu s'y glisser.

6. Acquisition d'un car scolaire en formule de location-vente

Le Président indique que la CCSOA va acquérir un car scolaire en location-vente et un autre en location longue durée.

X. Questions diverses

Le Président indique que les fonds d'amorçage et les fonds de soutien au développement des activités périscolaires que les communes ont reçus vont leur être réclamés. Il rappelle que toutes les communes n'ont pas envoyé la liste de leurs dépenses.

Monsieur STOTER Jean-Jacques précise que les communes hors délai ne seront pas remboursées. Il explique qu'à son conseil municipal il a affirmé que la contribution pour l'école allait diminuer de 16 000 euros environ, mais en réalité la contribution de la commune prélevée par la CCSOA s'élève à 26 000 euros, ce qui signifie qu'il n'a pas suffisamment diminué sa fiscalité pour que les habitants ne supportent pas de hausse d'impôts.

Le Président confirme qu'il existe des différences. Les petites communes ne payaient pas la totalité des charges liées à l'école et subissent donc un impact plus important. Les communes riches payent également un peu plus.

Monsieur NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, explique que la presse l'a appelé au sujet d'un recours au tribunal administratif de son prédécesseur. À la journaliste, qui manifestement ne maîtrisait pas son sujet, il a répondu textuellement : « Madame, vous ne connaissez pas le dossier et je ne peux faire aucun commentaire puisque je n'ai pas été informé officiellement ». Il affirme qu'après vérification auprès d'un juriste, il s'est avéré que cette position était la bonne. Par conséquent, il regrette que le Président soit intervenu car cela fut mal vécu par les élus d'Airaines et les habitants. Malgré les conseils du Président, craignant qu'un article à charge paraisse, il a préféré maintenir sa position. Or l'article paru est truffé d'erreurs : le chiffre publié est erroné et, contrairement à ce qui a été écrit, la commune a avancé 8 mois et non 4 mois. Il indique que la commune va se défendre au tribunal administratif. Il soutient que ce genre de presse pratique la désinformation. Il déplore cette polémique, intervenue au mauvais moment.

Le Président assure qu'il n'a pas souhaité déclencher de polémique. À la journaliste qui l'a contacté et qui lui a d'abord parlé de la compétence scolaire, il a expliqué comment se déroulait le transfert, avec le remboursement aux communes de la période des 8 premiers mois puis le paiement par la CCSOA des charges scolaires. Ensuite, il a appelé Monsieur Noblesse et lui a conseillé de contacter la journaliste qui ne parvenait pas à le joindre. Il ne pense pas s'être immiscé dans les affaires d'Airaines.

Monsieur NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, répond que c'est pourtant ainsi que l'intervention du Président fut perçue. Il indique que la commune a envoyé un courrier à ses administrés expliquant la position de la commune et s'engageant à baisser les 13 points manquants dès 2017 dans la mesure du possible. Il n'a pas besoin de la presse pour savoir quoi faire et refuse de faire des commentaires hasardeux.

Monsieur HESSE Hervé, commune de Thieulloy-l'Abbaye, observe que les particuliers sont imposés sur la base du revenu d'une commune, ce qui n'est pas logique.

Le Président rappelle que les maires ont eu connaissance de ces chiffres avant le transfert de compétence et que la CCSOA en a débattu avant de voter à l'unanimité le budget et l'augmentation des impôts. Il rappelle qu'il ne vote pas lui-même les lois et que le FNGIR a été voté sous la présidence de Nicolas Sarkozy puis maintenu ainsi sous la présidence de François Hollande.

Monsieur GOETHALS Eddy, commune de Fricamps, rappelle que le FNGIR est fondé sur des bases d'impôts datant de quelques années et ajoute que les données changent aujourd'hui, que des communes vont s'enrichir grâce à la fiscalité éolienne pendant que d'autres s'appauvrissent. Il demande si le taux sera recalculé un jour ou s'il restera figé. À l'heure actuelle, s'il diminue ses impôts pour éviter que l'habitant augmente sa contribution, le FNGIR passera de 38 à 76 % ; il resterait à la commune 12 000 euros pour vivre. Aujourd'hui, il paye toujours 38 000 euros de FNGIR sur une recette qui va tomber à 50 000 euros.

Monsieur TOUREILLE rappelle que le FNGIR servait à l'origine à compenser les hausses induites par la réforme de la taxe professionnelle, des sommes que les communes ne percevaient pas. Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressource) permettait aux communes perdantes de retrouver une fiscalité normale. Il affirme que le FNGIR fixé en 2013 ne changera pas. Il invite les maires à raisonner en fonction des ressources fiscales, hors FNGIR.

Monsieur CHOPIN Jean-Pierre, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, demande si chaque commune du SIVOS est obligée d'envoyer ses comptes ou bien si les informations envoyées par Monsieur LABESSE suffisent.

Le Président répond que ces comptes ont été réclamés à plusieurs reprises, mais que la CCSOA ne dispose que de la somme globale et ne connaît pas le détail par commune. Chaque commune doit envoyer ce détail. Il indique que 20 communes se trouvent dans ce cas.

Monsieur CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil, en tant que membre du SISCO du Vidame, rappelle que c'est bien Molliens-Dreuil qui percevait l'intégralité de l'aide de l'État pour les trois communes de Montagne-Fayel, Riencourt et Molliens-Dreuil. Par ailleurs, il demande que pour les modifications budgétaires les

chiffres et tableaux soient affichées ; il observe d'ailleurs que le nombre d'abstentions et de votes contre a été ce soir plus élevés que d'habitude.

Le Président explique que les services de la CCSOA ont dû travailler différemment car le tableau n'était toujours pas disponible à 17h15, alors qu'une délibération modificative était indispensable afin que les communes soient réglées. Pour les communes qui n'ont pas envoyé d'éléments, une cote mal taillée a été calculée. Comme il l'a fait lors du dernier conseil communautaire, il rappelle que les comptes de la CCSOA sont clos le 31 décembre.

Il explique que les services de CCSOA subissent les retards et l'absence d'information de certaines communes.

Monsieur CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil, explique que certaines demandes de la CCSOA sont curieuses ; par exemple, elle s'enquiert des dépenses, mais pas des recettes, ce qui a plongé sa secrétaire de mairie dans la perplexité.

Monsieur ZACHAREWICZ Serge explique que le premier message faisait état des recettes et des dépenses et que le second message faisait état des dépenses seulement car la commune semblait ne pas avoir jugé utile de transmettre l'intégralité des éléments.

Monsieur TRABOUILLET Romuald, commune de Poix-de-Picardie, signale un dysfonctionnement qui dure depuis plusieurs mois au sujet des facturations. En effet, plusieurs personnes – âgées notamment – qu'il a rencontrées ne perçoivent plus de factures (aides à domicile, cantine, centres de loisirs, etc.) depuis le mois de juillet ; elles sont inquiètes et sans réponse claire de la part de CCSOA. Il craint que ces personnes se retrouvent dans une situation difficile. Il demande si le problème va être réglé et s'enquiert des raisons de cette situation. Il observe que ce sujet n'a pas été abordé par le conseil communautaire et fait part de ses inquiétudes quant au fonctionnement de la CCSOA.

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire de fin août la panne du serveur avait été évoquée. La CCSOA est fautive, cette panne a occasionné la perte de toutes les données liées aux aides à domicile, provoquant beaucoup de retard. Il ajoute que, concernant le scolaire, le service comptable a été surchargé de travail avec la reprise des contrats de travail et des fiches de paye. La CCSOA n'a pas embauché de personnel supplémentaire malgré le travail considérable occasionné par le scolaire. Le personnel de la piscine a fait des travaux de saisie afin de rattraper le retard sur les aides à la personne et les agents ont été payés en heures supplémentaires le samedi pour rattraper le retard sur les frais de cantine. Le personnel a hâte de fusionner afin que la gestion des différents personnels soit harmonisée et que le retard soit rattrapé.

Monsieur ZACHAREWICZ Serge rappelle que, pour les factures de cantine scolaire, les services de la CCSOA ont rencontré de gros problèmes pour l'obtention des adresses des familles fréquentant les écoles. Ses services ont sollicité l'Inspection académique pour obtenir des clés OTP, remises fin octobre, mais elles ne sont pas exploitables et nécessitent l'intervention d'un technicien afin de récupérer les fichiers clients, or ce technicien n'est toujours pas venu. La CCSOA a réussi à compléter ces fichiers par ses propres moyens et n'a pu commencer à facturer les cantines scolaires qu'à compter du mois de novembre.

Le Président estime que Monsieur TRABOUILLET, compte tenu de ses fonctions au sein de l'académie, pourrait donner plus d'éléments.

Monsieur TRABOUILLET Romuald, commune de Poix-de-Picardie, souhaite avant tout des informations sur la facturation auprès des personnes âgées.

Monsieur ZACHAREWICZ Serge explique que des informations ont été transmises à trois reprises aux personnes âgées pour expliquer la situation. Des problèmes énormes relatifs au logiciel métier et pour la remise en état des bases de données ont été rencontrés par le prestataire informatique. Les bases de données sont à nouveau opérationnelles depuis début décembre seulement. Le dernier courrier envoyé aux personnes âgées stipule que les facturations de juillet, août, septembre et octobre ont été envoyées, avec la possibilité de demander un étalement de la dette au Trésor public. Le solde des factures – octobre, novembre et décembre – sera effectué sur les trois premiers mois de 2017, de façon que les personnes âgées bénéficient de la déduction fiscale à laquelle elles ont droit. Toutes les mesures nécessaires sont prises afin que le service soit rétabli dans les meilleurs délais.

Monsieur CHOPIN Jean-Pierre, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, demande si une infirmation est prévue sur les accords triparties relatifs à l'instruction des permis de construire.

Le Président répond qu'une réunion sera organisée avec les services instructeurs et que les communes seront informées à cette occasion. Il confirme qu'il est important de le faire.

Concernant la société DEL MONTE et le reportage à charge de France 3-Picardie, il rappelle qu'une réunion à destination des agriculteurs avait été organisée car l'entreprise souhaitait les inciter à produire des légumes, ce qui est pourvoyeur d'emplois. 700 invitations environ avaient été envoyées, 300 agriculteurs étaient présents, de nombreuses personnes qui n'étaient pas invitées assistèrent également à la réunion, ainsi que des équipes de France 3-Picardie qui avait souhaité interviewer le directeur de DEL MONTE. Celui-ci n'ayant pas pu être présent à ce rendez-vous, les journalistes ont monté un reportage à charge, fondé sur une émission d'une chaîne concurrente sur DEL MONTE au Costa Rica.

Il souligne que les personnes présentes ont néanmoins trouvé la réunion très positive et que chacun avait intérêt à travailler ensemble pour le bien du territoire. Les agriculteurs vont commencer à coordonner leur travail et une réunion dans ce sens est prévue demain après-midi à Hornoy-le-Bourg.

Monsieur NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, explique qu'il n'a pas pu assister à cette réunion. Il observe que la production des légumes concernés est contraignante (arrosage, lavage, stockage, etc.) et que l'enthousiasme de certains agriculteurs est vite retombé. Il invite à réfléchir au sujet d'un stockage des légumes. Il estime que les agriculteurs pourraient investir dans un système commun.

Le Président explique qu'il revient à présent aux agriculteurs de s'organiser entre eux. Environ 150 agriculteurs souhaitent participer aux réunions de travail. Le sujet ne regarde plus la CCSOA, bien qu'elle reste leur interlocuteur.

Monsieur NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, objecte que le sujet concerne encore la CCSOA car elle pourrait leur faire une proposition pour l'installation d'un stockage sur la zone de Croixrault.

Le Président répond que ce pourrait être un sujet pour le prochain conseil communautaire.

LOUVARD Annie, commune de Gauville, demande si le nom de la prochaine communauté de communes a été adopté.

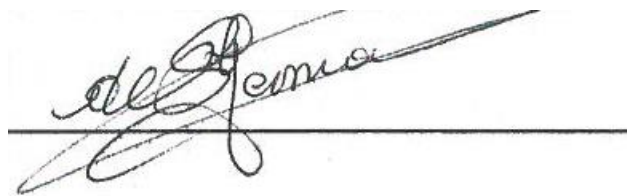
Le Président répond que le nom adopté en réunion des trois présidents et vice-présidents et validé par le préfet est « Communauté de communes Somme-Sud-Ouest ». La position de ses services a été discutée et il a été décidé que le siège se situerait à Poix-de-Picardie, ce choix de bon sens a été validé par les trois communautés de communes. Les mobil-homes arriveront demain et le montant des travaux qui ont été nécessaires s'élève à 37 000 euros. Les bureaux ont une surface de 120 m².

Il déclare qu'une page se tourne et se réjouit de l'ouverture d'un nouveau chapitre de l'histoire de la communauté de communes.

François THIVERNY invite l'assemblée au pot de l'amitié.

La secrétaire de séance,

Lyliane de SAINT GERMAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lyliane de Saint Germain', written over a horizontal line.

Le Président,

Alain DESFOSSÉS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Desfosse', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal in blue ink. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST' around the perimeter and a central emblem featuring a building and a sun.